

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT</p> <p>RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE</p> <p>LICENCE DROIT 2^{ème} Année (L2)</p> <p>Responsable Pédagogique : Stéphanie BLOT-MACCAGNAN</p>	<p>Année Universitaire 2019-2020</p>
---	--	---

Ce diplôme de LICENCE sur 3 ans est destiné à donner aux étudiants une formation générale dans les grandes matières juridiques et une initiation à la science politique, tout en offrant une ouverture assez large, surtout en 1^{ère} année, vers d'autres disciplines. Elle a pour objectif d'assurer les bases indispensables à toute formation d'ordre juridique et politique avant de s'engager vers des domaines spécialisés du droit et de la science politique.

Attention : le nombre d'inscription sur l'ensemble de la Licence est limité à 5 ans.

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre.

La demande de **Dispense d'assiduité aux TD** doit se faire auprès du bureau pédagogique, au plus tard avant le début des TD et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

Semestre 3

UE 1 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Droit des contrats 1* en cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD).

UE 2 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Responsabilité délictuelle* en CM et TD.

UE 3 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Droit administratif général 1* en CM et TD.

UE 4 : les étudiants doivent suivre 3 enseignements obligatoires en CM (*Finances publiques, Droit pénal général 1 et Fondamentaux de la Science politique 1*) et doivent choisir 1 enseignement obligatoire en CM parmi :

- *Droit de la fonction publique*
- *Administration territoriale*
- *Histoire du Droit de la famille.*

Semestre 4

Les étudiants doivent choisir 3 enseignements fondamentaux obligatoires avec TD parmi les UE1, UE2, UE3 et UE4 (les UE5 et UET sont obligatoires).

UE 1 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Droit des contrats 2* en CM et TD.

UE 2 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Droit pénal général 2* en CM et TD.

UE 3 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Droit administratif général 2* en CM et TD.

UE 4 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Fondamentaux de la Science politique 2* en CM et TD.

UE 5 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements obligatoires en CM (*Droit commercial et Institutions européennes*) et doivent choisir 1 enseignement obligatoire en CM ou en TD (cf tableau) parmi :

- *Droit de la famille*
- *Théorie générale de l'impôt*
- *Histoire de la justice*
- *Histoire du Droit des obligations*
- *Didactique ESPE.*

2- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque UE, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 5 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 5 : L'application du principe de la compensation est automatique aux UE. Un semestre de Licence est validé quand l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée $\geq 10/20$ entre toutes les UE **et** la moyenne compensée aux enseignements fondamentaux (cf tableau). Les étudiants **non admis au semestre** conservent les UE acquises. Chaque UE non validée implique de repasser les matières non acquises (note $<10/20$) en session 2. L'année est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne annuelle au moins équivalente à $10/20$ et la moyenne compensée aux enseignements fondamentaux **des 2 semestres** (= 60 crédits ECTS), donnant accès de plein droit à l'année supérieure.

Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les UE acquises et repassent toutes les matières dans les UE non acquises, y compris les notes supérieures à 10/20.

Article 6 : Notation des épreuves d'examen

Les UE fondamentales sont affectées d'un coefficient 2. Les autres UE sont affectées d'un coefficient 1. L'ensemble des épreuves est noté sur 20. La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un 0/20.

Article 7 : Nature et durée des épreuves

Semestre 3

UE 1 : Les étudiants auront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 2 : Les étudiants auront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 3 : Les étudiants auront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 4 : Les étudiants auront, en fin de semestre :

- 3 épreuves écrites, d'1h30 chacune, portant sur les *Finances publiques*, le *Droit pénal général 1* et les *Fondamentaux de la Science politique 1*
- 1 épreuve orale sur l'enseignement optionnel choisi par l'étudiant lors de son inscription pédagogique (cf tableau).

Semestre 4

UE 1 : Les étudiants auront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 2 : Les étudiants auront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 3 : Les étudiants auront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 4 : Les étudiants auront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 5 : Les étudiants auront, en fin de semestre :

- 1 épreuve écrite de 2 heures pour le *Droit commercial* et 1 épreuve écrite d'1 heure pour *Institutions européennes*.
- 1 épreuve pour l'enseignement optionnel choisi : 1 épreuve écrite d'1 heure pour le *Droit de la famille* **ou** 1 oral pour *Théorie générale de l'impôt*, *Histoire de la Justice* et *Histoire du Droit des obligations* **ou** 1 note de contrôle continu pour *Didactique ESPE*.

Article 8 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.). La présence aux TD est obligatoire (cf article 6 du présent règlement pédagogique).

Article 9 : Bonus facultatifs (Bonus sport ou bonus engagement)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus peuvent être cumulés sur un même semestre.

Article 10 : Session 2

La 2ème session du semestre est organisée dans les mêmes conditions de contrôle terminal que la première. Lors de la session 2, une épreuve terminale (regroupant CM et TD) est organisée pour chaque matière.

**LE DIPLOME DE LICENCE NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 6 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Licences (B. 112) – Av. Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1
Tel : +33 04.89.15.25.33 ou +33 04.89.15.25.39 – Courriel : droit.scolarite.licence@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 3					
Enseignements fondamentaux (faisant l'objet d'une moyenne compensée /20 déterminante pour la validation du semestre) :					
UE1 : DROIT DES CONTRATS 1	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Droit des contrats 1	/20		1		
- TD Droit des contrats 1		/20	1		
UE2 : RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Responsabilité délictuelle	/20		1		
- TD Responsabilité délictuelle		/20	1		
UE3 : DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL 1	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Droit administratif général 1	/20		1		
- TD Droit administratif général 1		/20	1		
Enseignements obligatoires (sans TD) :					
UE4 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	3 ÉCRITS d'1h30 + 1 ORAL			/20 (Coef. 1)	6
3 enseignements obligatoires (CM) :					
- CM Finances publiques	/20		1		
- CM Droit pénal général 1	/20		1		
- CM Fondamentaux de la Science politique 1	/20		1		
1 enseignement optionnel (CM) au choix parmi :					
- CM Droit de la fonction publique	/20		1		
- CM Administration territoriale					
- CM Histoire du Droit de la famille					
UET : UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSES		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	6
3 compétences obligatoires :					
- Compétences informationnelles 2					
- Préprofessionnalisation 2					
- LV3 Anglais					
TOTAL SEMESTRE 3				/20	30
SEMESTRE 4					
Enseignements fondamentaux obligatoires avec TD : 3 UE au choix parmi les UE1, UE2, UE3 et UE4 (faisant l'objet d'une moyenne compensée /20 déterminante pour la validation du semestre) :					
UE1 : DROIT DES CONTRATS 2	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Droit des contrats 2	/20		1		
- TD Droit des contrats 2		/20	1		
UE2 : DROIT PÉNAL GÉNÉRAL 2	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Droit pénal général 2	/20		1		
- TD Droit pénal général 2		/20	1		
UE3 : DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL 2	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Droit administratif général 2	/20		1		
- TD Droit administratif général 2		/20	1		
UE4 : FONDAMENTAUX DE LA SCIENCE POLITIQUE 2	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Fondamentaux de la Science politique 2	/20		1		
- TD Fondamentaux de la Science politique 2		/20	1		
2 UE obligatoires (enseignements sans TD) :					
UE5 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	1 ÉCRIT de 2h + 1 ÉCRIT d'1h + 1 ÉCRIT d'1h ou 1 ORAL ou 1 note de CC	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires (CM) :					
- CM Droit commercial	/20		1		
- CM Institutions européennes	/20		1		
1 enseignement optionnel (CM ou TD) au choix parmi :					
- CM Droit de la famille	/20		1		
- CM Théorie générale de l'impôt					
- CM Histoire de la justice					
- CM Histoire du Droit des obligations					
- Didactique ESPE		/20			
UET : UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSES		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	6
3 compétences obligatoires :					
- Compétences écrites 2					
- Compétences numériques 2					
- LV4 Anglais					
TOTAL SEMESTRE 4				/20	30
TOTAL ANNÉE				/20	60